pro natura **magazine**

4 / 2020 OCTOBRE

Politique de subventions : la main gauche ne sait pas ce que fait la main droite

pro natura

Isabelle Bühler

4 **La biodiversité à la dérive**
Comment la Confédération et les cantons soutiennent financièrement la destruction de la nature à grande échelle.

14 **Surmonter la gravité…**
…mais seulement sur les rochers : le grimpeur Dimitri Vogt renonce aux Jeux olympiques parce qu'il n'a plus envie de prendre l'avion. Il vit très bien avec ce choix.

Marco Müller

20 **Statut de protection fragile**
L'une des prairies sèches d'importance nationale les plus précieuses doit être détruite à Bâle. Ce n'est hélas pas un cas isolé, mais Pro Natura monte au créneau avec d'autres organisations.

Raphael Weber

26 **Exploitation impitoyable**
Pourquoi un oui à l'Initiative pour des multinationales responsables est aussi indispensable dans une perspective de protection de la nature.

pro natura **magazine**
Revue de Pro Natura – Ligue suisse pour la protection de la nature

pro natura est reconnue par le Zewo.

Impressum : Pro Natura Magazine 4 / 2020. Cette revue est envoyée à tous les membres de Pro Natura. ISSN 1422-6235
Rédaction : Florence Kupferschmid-Enderlin (fk), rédactrice édition française ; Raphael Weber (raw), rédacteur en chef ; Nicolas Gattlen (nig), rédacteur alémanique.
Mise en pages : Vera Howard, Raphael Weber, Florence Kupferschmid-Enderlin. **Couverture :** illustration Isabelle Bühler.
Ont collaboré à ce numéro : Anita Huber (ahu), Nora Hug (nh), Sarah Huwiler, Sabine Mari, Kurt Marti, Seraina Patzen (sp), Sarah Pearson Perret, Philipp Schuppli (ps), Elena Strozzi, Urs Tester (ut), Ulysses Witzig. **Traductions :** Fabienne Juilland, Yves Rosset, Bénédicte Savary.
Délai rédactionnel n° 1 / 2021 : 17 novembre 2020.
Impression : Vogt-Schild Druck AG, 4552 Derendingen. Tirage : 164 000 exemplaires (120 000 allemand, 44 000 français). Imprimé sur papier recyclé FSC.
Adresse : Magazine Pro Natura, Ch. de la Cariçaie 1, 1400 Cheseaux-Noréaz, tél. 024 423 35 64, fax 024 423 35 79, e-mail : secretariat.romand@pronatura.ch, CCP 40-331-0.
Secrétariat central de Pro Natura : case postale, 4018 Bâle, tél. 061 317 91 91 (9 h à 12 h et 14 h à 17 h), fax 061 317 92 66, e-mail : mailbox@pronatura.ch
Régie des annonces : CEBECO GmbH, Webereistr. 66, 8134 Adliswil, tél. 044 709 19 20, fax 044 709 19 25. Délai pour les annonces n° 1 / 2021 : 27 novembre 2020.
Pro Natura est membre fondateur de l'UICN – Union internationale pour la conservation de la nature et membre suisse de Friends of the Earth International.

www.pronatura.ch

4 dossier

4 La liste des subventions qui portent atteinte à la biodiversité est longue.

10 Selon l'économiste Irmi Seidl, il est urgent de se détourner d'une réflexion sur la croissance.

14 rendez-vous

Le grimpeur Dimitri Vogt parle de ralentissement et d'escalade durable.

16 en bref

18 actuel

18 Doubs : le pittoresque fleuve frontalier reste pollué – et le roi du Doubs est proche de l'extinction.

20 Gateway nord : à Bâle, Pro Natura monte au front contre un gigantesque terminal à conteneurs.

23 Stratégie nationale pour les sols : plus ambitieux sur le papier qu'en réalité.

24 Azote : l'UE inflige des amendes aux pays qui dépassent les valeurs limites. Et la Suisse ?

26 nature en images

Initiative pour des multinationales responsables : Pro Natura et 130 partenaires plaident pour le oui.

30 nouvelles

30 En Valais : la viticulture et la biodiversité ne sont pas contradictoires et donnent de bons résultats.

32 Parcs naturels régionaux : là où l'on promet de la nature, on doit trouver de la nature.

33 Renaturation I : Pro Natura Argovie crée un magnifique paysage de plaine inondable à Sins.

35 Renaturation II : 42 millions de litres de carburant font place à des prairies maigres et des plans d'eau.

37 Prix Beugger : la promotion des papillons dans la vallée de la Töss à Zurich est à l'honneur.

38 saison

40 service

42 shop

43 cartoon

44 engagement

Éditorial

Bonne nouvelle, mauvaise nouvelle

J'ai deux nouvelles, une bonne et une mauvaise. Je commence par laquelle ? Les projets concrets de protection de la nature sur le terrain nous réjouissent. Ils sont autant d'occasions de promouvoir des espèces uniques, jusqu'à en sauver certaines au bord de l'extinction. C'est la bonne nouvelle.

La reconversion en bio d'un vignoble en Valais, la renaturation des berges de la Reuss dans le canton d'Argovie – pour le plus grand bonheur du petit gravelot et du sonneur à ventre jaune –, la création d'une réserve naturelle avec prairies maigres et plans d'eau sur un ancien dépôt de carburants : à l'heure du déclin de la biodiversité, ces projets sont plus que nécessaires. Ils nous animent et donnent du sens à notre engagement.

La mauvaise nouvelle, c'est qu'en matière de biodiversité justement, le système de subventions étatiques dans notre pays sape la plupart des efforts entrepris. Nos politiciens ont certes développé des incitations financières, des subventions et des réglementations pour promouvoir la biodiversité. Mais dans le même temps, il existe des instruments financiers qui favorisent la production agricole intensive, le morcellement, le mitage et l'uniformisation du paysage. Cela ramène à l'illustration en page de couverture : la main gauche ne sait pas ce que fait la main droite.

L'étude de l'Institut fédéral WSL et de l'Académie suisse des sciences naturelles – soutenue par Pro Nartura et Birdlife –, dont nous présentons quelques éléments phares dans le dossier, pointe du doigt 160 incitations financières qui portent atteinte à la biodiversité. Selon la Convention sur la diversité biologique (CDB), ces subventions et incitations financières devaient être éliminées ou réorientées d'ici à 2020. Or la mise en œuvre de cet objectif n'a même pas encore été abordée.

Restons combatifs ! Et positifs. Et si, comme moi, vous préférez commencer par les bonnes nouvelles, je vous recommande – une fois n'est pas coutume – d'aborder la lecture de ce magazine par la fin.

FLORENCE KUPFERSCHMID-ENDERLIN
Rédactrice romande du Magazine Pro Natura

Comment l'Etat nuit à la biodiversité

Bien qu'elle ait pris des engagements contraires, la Suisse soutient des mesures qui ont un impact négatif sur la biodiversité à hauteur d'environ 40 milliards de francs par an. En revanche, seule une infime partie de cette somme est consacrée à des mesures favorisant la biodiversité.

Afin de garantir que la Convention sur la biodiversité adoptée en 1992 ne reste pas lettre morte, les 196 Etats signataires, dont la Suisse, ont convenu en octobre 2010 d'atteindre 20 objectifs en dix ans, les objectifs d'Aichi. La Suisse a tout au plus atteint de justesse le premier objectif : sensibiliser le public à l'importance de la biodiversité, c'est-à-dire à la diversité de la vie sous toutes ses formes. Dans sa passivité, la Suisse est malheureusement en bonne compagnie parmi les autres pays du globe.

Ce bilan intermédiaire très décevant est confirmé par la non-atteinte du troisième objectif d'Aichi : « D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites ou réformées ». C'est d'autant plus alarmant que la Confédération elle-même n'est pas en possession d'une vue d'ensemble des subventions et des incitations financières contribuant à la destruction de la biodiversité.

Diverses organisations se sont engagées pour remédier à cette situation : l'Institut fédéral de recherche WSL et le Forum Biodiversité Suisse, en coopération avec BirdLife Suisse et Pro Natura, ont identifié dans une vaste étude les instruments financiers gouvernementaux ayant un impact néfaste sur la biodiversité. Les résultats sont alarmants : Lena Gubler, qui a dirigé cette étude, et les autres auteurs qui y ont participé ont identifié pas moins de 160 subventions publiques ayant des impacts négatifs sur la biodiversité.

Contributions financières et avantages fiscaux

Dans un peu moins de la moitié des cas, il s'agit de subventions classiques : les bénéficiaires reçoivent de l'Etat des contributions financières pour des prestations ayant des impacts négatifs directs sur des espèces animales et végétales et sur leurs habitats. Parmi celles-ci, les paiements agricoles qui favorisent notamment une intensification de l'agriculture. Cet exemple, et d'autres, sont approfondis dans les pages suivantes.

L'autre moitié est constituée de subventions où la contribution financière est indirecte, tels les allégements fiscaux, les bonifications et exonérations d'intérêts ou encore de subventions croisées et qui sont néfastes pour la biodiversité.

Plus d'argent pour détruire que pour protéger

Le montant total de ces aides financières néfastes à la biodiversité est d'environ 40 milliards de francs suisses, dont 15 milliards de francs ont des conséquences entièrement négatives sur la biodiversité, 19 milliards sont partiellement préjudiciables et 6 milliards supplémentaires sont potentiellement néfastes, selon la manière dont se fait la mise en œuvre des mesures financées. A titre de comparaison, la somme que la Confédération et les cantons consacrent chaque année à la promotion de la biodiversité n'est, selon leurs propres chiffres, que de 1,1 milliard de francs.

Parmi les subventions néfastes à la biodiversité, la plus grande partie concerne les domaines du trafic et de l'agriculture, suivis de la production et de la consommation d'énergie et du développement de l'urbanisation. Nous présentons dans les pages suivantes plusieurs exemples tirés de ces domaines.

Parmi les autres domaines recevant des subventions dommageables à la biodiversité, que nous n'allons pas détailler ici, nous pouvons mentionner le secteur forestier, le tourisme et la protection contre les crues. En forêt, la productivité est soutenue au détriment de la biodiversité. Dans le domaine du tourisme, la nouvelle politique régionale permet des gros investissements dans des projets néfastes à la nature. Et en matière de protection contre les crues, l'inclusion de volets de renaturation de cours d'eau ne se fait pas encore de manière systématique.

Si les subventions peuvent être utiles pour cofinancer pour une période limitée des mesures ponctuelles – comme c'est le cas actuellement avec la crise du coronavirus –, les économistes s'accordent à dire que les subventions n'ont guère de sens en

HABITAT

L'étalement urbain continue d'être subventionné

La surface bâtie de la Suisse a presque doublé depuis 1970. Les pouvoirs publics encouragent de manière indirecte le développement de zones urbanisées en assumant parfois les coûts de viabilisation du terrain, par une péréquation inter et intracantonale des charges ou par des taxes très peu élevées sur la plus-value lors de reclassements de zones. **nig**

Illustrations: Isabelle Bühler

La propriété privée est subventionnée par l'Etat

La Constitution oblige la Confédération à promouvoir l'accession à la propriété. En même temps, elle impose une protection de la nature: un conflit d'objectifs, car dans de nombreux cas, les subventions encouragent l'imperméabilisation des sols. Il est également incontestable que l'accès à la propriété immobilière entraîne généralement une consommation de surface plus élevée que la propriété coopérative ou le logement locatif. La propriété privée est encouragée par de nombreux avantages fiscaux tels que la sous-évaluation de la valeur locative imputée, l'exonération de la TVA sur la vente de biens immobiliers ou la déduction des intérêts hypothécaires du revenu imposable. **nig**

Le fédéralisme favorise la consommation de terres

Presque tous les cantons et communes s'efforcent d'encourager l'implantation ou le développement des secteurs industriel et commercial et celui des services au moyen d'incitations financières (allégements fiscaux, prêts, garanties de crédits). Les bases de cette pratique sont déjà jetées au niveau de l'aménagement du territoire: afin de garantir un large potentiel de développement, chaque commune établit ses propres zones commerciales et industrielles. Des sols précieux pourraient être préservés pour la nature si l'on encourageait plutôt les «clusters» régionaux. **nig**

L'entretien intensif des jardins est encouragé

Dans certains cantons, les frais d'entretien du jardin peuvent être déduits de l'impôt sur le revenu, comme les mesures visant à conserver la valeur de l'objet, telles que les réparations, les soins et le remplacement des plantes vivaces. Certains cantons autorisent également la déduction fiscale des coûts liés aux engrais, aux pesticides ou au remplacement de biotopes. Ils subventionnent ainsi l'entretien intensif des jardins allant jusqu'à la rénovation de jardins entiers. **nig**

ENERGIE

Les communes sont incitées à détruire leurs paysages aquatiques

La redevance hydraulique est un instrument type avec des effets néfastes sur la biodiversité. Il s'agit d'une rémunération payée aux communes et aux cantons possédant des centrales hydroélectriques sur leur territoire. La redevance hydraulique incite donc fortement à la construction de nouvelles centrales hydroélectriques. Elle génère près de 550 millions de francs par an, répartis principalement entre les cantons du Valais, des Grisons, du Tessin, d'Uri, de Berne et d'Argovie. Une manne financière pour de nombreuses communes de montagne.
Pour compenser cette incitation, la Confédération a créé, avec un certain retard, des zones OCFH : les communes renonçant à la construction d'une centrale hydroélectrique dans une zone digne de protection peuvent demander une compensation partielle. Sans cette compensation, la magnifique plaine de la Greina aurait probablement été inondée. **raw**

La dégradation des derniers cours d'eau intacts est encouragée

Aucun autre pays d'Europe n'exploite autant ses eaux pour la production d'électricité que la Suisse. C'est bien sûr réjouissant car l'hydroélectricité n'émet pas de CO_2 et couvre environ 60 % de nos besoins en électricité. Mais la construction d'environ 1400 centrales hydroélectriques a également eu des impacts considérables sur la biodiversité. En Suisse, il n'y a plus guère de cours d'eau qui coule sans entrave, trois quarts des espèces de poissons sont au minimum menacées et 60 % des plantes aquatiques sont menacées.
Du point de vue de la biodiversité, il est donc important que les derniers cours d'eau de montagne qui coulent librement ne soient pas sacrifiés à la production d'électricité – d'autant plus que ces petits cours d'eau n'ont qu'un potentiel de production limité. Cependant, la construction de nouvelles petites centrales hydroélectriques continue d'être soutenue par des subventions et des rétributions à prix coûtant. Il serait plus compatible avec la biodiversité d'employer ces fonds pour des mesures de réduction de la consommation d'énergie et pour le développement du photovoltaïque. En effet, cette énergie est beaucoup plus respectueuse de la biodiversité et elle entraîne des coûts externes beaucoup plus faibles. **raw**

La collectivité assume les frais d'assurance de l'énergie nucléaire et hydroélectrique

Cela pourrait être un détail mais l'assurance responsabilité civile entraîne des distorsions sur le marché de l'électricité : aucune compagnie d'assurance n'est prête à couvrir tous les coûts consécutifs à un accident nucléaire car un sinistre entraînerait immanquablement sa faillite. L'exemple de Fukushima, où la totalité des dommages est actuellement estimée à plus de 700 milliards de francs suisses, illustre bien ce problème. En Suisse, pays densément peuplé, l'Office fédéral de la protection civile a évalué en 1995 le montant total des dommages à 4 300 milliards de francs. Or en Suisse, les centrales nucléaires sont assurées jusqu'à un montant maximum de dommages de 1,8 milliard.
Les grandes centrales hydroélectriques sont également sous-assurées. Dans les grands cantons de montagne que sont le Valais et les Grisons (la couverture de la responsabilité civile pour l'énergie hydroélectrique est du ressort des cantons), la catégorie d'assurance la plus élevée ne prévoit qu'une couverture de 200 millions de francs, bien que l'Office fédéral de la protection civile estime le coût d'un sinistre grave à 1 milliard de francs.
Dans les deux cas, l'Etat devrait donc supporter la majeure partie des coûts. Cela favorise l'énergie hydroélectrique et nucléaire et désavantage les exploitants de centrales électriques écologiques, comme les centrales photovoltaïques, qui doivent assurer eux-mêmes leurs installations. **raw**

« La nature et l'environnement n'ont pas de valeur et ne sont pas pris en compte économiquement parlant. Dès lors, ils sont considérés comme une ressource infinie. »

termes purement économiques, du moins à longue échéance. Elles faussent le marché et peuvent être sources d'inefficacité.

Une vision purement basée sur l'économie de marché pose le problème intrinsèque que la nature et l'environnement n'ont pas de valeur et ne sont pas pris en compte économiquement parlant. Dès lors, ils sont considérés comme une ressource infinie. Par conséquent, les modèles ne prennent pas en compte les coûts dits externes, c'est-à-dire les coûts liés aux effets négatifs sur la nature et l'environnement, et ceux-ci doivent être supportés par la communauté.

Le trafic automobile ne couvre pas les dommages

Le trafic en est un bon exemple : tous les dommages causés par le trafic ne sont pas pris en compte dans la répartition des recettes. Environ trois quarts des recettes dégagées par l'impôt et la taxe sur les huiles minérales, qui sont principalement versées par les automobilistes lorsqu'ils achètent du carburant, sont affectées à la construction et à l'entretien des routes. Toutefois, cela ne compense pas les effets négatifs du transport sur la santé des personnes ou l'environnement. Bien au contraire : plus on circule, plus on consomme d'essence et plus les recettes mises à disposition pour la construction de nouvelles routes augmentent. Un cercle vicieux.

Pour cette année, la Confédération a budgétisé les recettes issues de l'impôt et de la taxe sur les huiles minérales à hauteur d'environ 4,6 milliards de francs suisses. Les coûts externes – c'est-à-dire les dommages causés par le trafic – équivalent à plusieurs fois ce montant. Pour 2017, l'Office fédéral du développement territorial (ODT) les a estimés à 13,4 milliards de francs. Cela comprend notamment les coûts résultant de la perte et de la fragmentation des habitats des espèces animales et végétales. Mais aussi les coûts résultant du manque à gagner dans le domaine agricole, de dégâts en forêt et, plus généralement, de l'augmentation des émissions de CO_2. Et enfin, les coûts liés aux effets négatifs du trafic sur la santé comme les maladies et accidents et les rentes et séjours à l'hôpital qui en découlent. Tous ces coûts ne sont pas pris en charge par les automobilistes, mais par l'ensemble de la société actuelle et future.

La situation ne cesse de s'aggraver

La biodiversité nous fournit également des services majeurs. Par exemple, en produisant de l'oxygène, en purifiant l'eau, en pollinisant les fleurs, en nous protégeant des avalanches, mais aussi en nous offrant des espaces de loisirs. Or, la nature est de moins en moins capable de fournir ces services écosystémiques ; les espaces naturels s'amenuisent, leur qualité se détériore, la biodiversité recule et les listes rouges des espèces menacées s'allongent. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) se réfère aux estimations de l'UE selon lesquelles, si cette évolution se poursuit sans relâche jusqu'en 2050, 4 % du produit intérieur brut (PIB) devront être dépensés chaque année pour compenser la perte de services écosystémiques. Selon les estimations actuelles, ce montant s'élèverait à environ 28 milliards de francs suisses.

Ce chiffre montre bien qu'il serait beaucoup plus intéressant, d'un point de vue purement économique, de cesser dès maintenant de porter atteinte à la biodiversité plutôt que de dépenser d'énormes sommes d'argent pour essayer de réparer au mieux des dommages parfois irréparables. Cela nécessite également une refonte de notre politique de subventions. Dans l'interview de ce dossier, nous esquissons les modalités d'une telle transformation du système. Le principe de base est simple : seules les prestations et les mesures qui sont bénéfiques ou du moins qui ne nuisent pas à la biodiversité pourront bénéficier de subventions publiques. La Suisse a pris un engagement international en faveur de ce principe, il serait temps qu'elle le suive.

RAPHAEL WEBER, rédacteur en chef du Magazine Pro Natura.

AGRICULTURE

Les dommages causés par les engrais et les aliments pour animaux sont externalisés et supportés par la collectivité

L'importation d'engrais de synthèse et d'aliments pour animaux bon marché a permis l'augmentation massive de la production de l'agriculture suisse. Il en résulte un excédent de nutriments d'environ 100 000 tonnes d'azote par an. Les nutriments excédentaires sont diffusés par l'eau (nitrate) et l'air (ammoniac, oxyde nitreux) et eutrophisent les milieux naturels tels que les lacs, les marais alpins, les forêts et les prairies sèches. De nombreuses espèces animales et végétales dépendant de milieux naturels pauvres en azote perdent ainsi leur milieu de vie. Ces dommages à l'environnement ne sont pas inclus dans le prix des engrais artificiels et des aliments pour animaux (ou des denrées alimentaires) importés. Le rapport du WSL les estime à 520 millions de francs par an. **nig**

Le nombre excessif de têtes de bétail est délibérément subventionné

En Suisse, la production de viande est encouragée de différentes manières : il existe par exemple des contributions pour le stockage de la viande de veau, des contributions pour l'élimination des sous-produits animaux, des subventions pour l'élevage, des contributions pour lutter contre les maladies animales, des taux de TVA réduits sur les aliments concentrés pour animaux ou des aides financières pour les mesures de commercialisation. L'industrie de la viande reçoit chaque année près de 6 millions de francs de la Confédération pour la promotion des ventes. Une initiative parlementaire visant à supprimer ces contributions a été rejetée par le Parlement sous prétexte que la publicité pour la viande suisse soutient notre économie. Celui-ci a en revanche fermé les yeux sur les coûts écologiques du nombre élevé de têtes de bétail (émissions d'azote et de gaz à effet de serre, etc.) et les conséquences négatives pour notre santé d'une consommation excessive de viande. **nig**

Les améliorations structurelles contribuent à l'uniformisation des paysages

Les aides à l'investissement pour l'amélioration structurelle ont comme objectif d'améliorer les conditions de vie et les conditions économiques, en particulier dans les régions périphériques. Sont soutenus, entre autres, la construction de routes, l'installation de systèmes d'irrigation et de drainage ou le remaniement parcellaire. En règle générale, cela conduit à une agriculture plus intensive : les routes facilitent le transport d'engrais et donc leur épandage dans de nouvelles zones. Les systèmes d'arrosage modernes permettent des coupes d'herbages plus fréquentes, modifient la végétation et perturbent la diversité des insectes. Le remaniement des parcelles mène à des surfaces plus grandes et à la disparition des petites structures qui jalonnaient autrefois les bordures des parcelles. **nig**

Un taux d'imposition réduit pour les polluants environnementaux

Chaque année, les agriculteurs suisses pulvérisent environ 280 tonnes d'insecticides sur leurs champs. Mais les insecticides ne tuent pas seulement les organismes cibles, ils portent également atteinte à toutes sortes d'animaux. Les herbicides (600 t/an) affectent également la biodiversité : ils éliminent la flore messicole et réduisent l'offre en nourriture des insectes, des lièvres et des alouettes, par exemple. Une partie de ces polluants est lessivée par les pluies et finit dans les eaux où les sous-produits issus de leur dégradation continuent à exercer leurs effets. L'Etat encourage aussi l'utilisation des pesticides par un taux de TVA préférentiel et en s'acquittant de frais (liés par exemple à l'autorisation des substances ou à l'analyse des échantillons d'eau) qu'il fait supporter à la collectivité plutôt qu'à l'industrie et aux agriculteurs. **nig**

Importation d'aliments concentrés pour animaux et excédent laitier

Les produits laitiers sont également subventionnés de nombreuses manières. Il s'agit notamment de prêts sans intérêt pour la construction d'étables, du financement de Suisselab, l'organe de contrôle de la qualité du lait, des suppléments versés pour le lait transformé en fromage et des aides à la commercialisation. L'Etat ne soutient pas seulement la production et la commercialisation, mais subventionne également les produits destinés à l'exportation. En Suisse, la production de lait est supérieure d'environ 20 % à ce que le marché intérieur peut absorber et à ce que la base fourragère nationale peut fournir. Les excédents de lait sont vendus à l'étranger grâce à des subventions à l'exportation d'un montant de 80 millions de francs par an – principalement sous forme de chocolat, de fromage et de lait en poudre. Mais dans le même temps, l'excédent laitier entraîne un surcroît d'azote car environ 20 % du lait est produit avec des aliments concentrés importés. **nig**

« Notre système économique est basé sur l'externalisation des dommages environnementaux »

On prétend toujours qu'il est difficile de mettre en œuvre une politique écologique efficace sans nuire à la croissance économique. C'est pourquoi Irmi Seidl, économiste au WSL, plaide pour un changement de système, impliquant notamment la suppression systématique des subventions néfastes pour l'environnement.

Magazine Pro Natura : l'étude du WSL a identifié plus de 160 subventions portant atteinte à la biodiversité dans notre pays. La Suisse s'était engagée dans le cadre de la Convention sur la biodiversité à adapter ou à supprimer ces subventions d'ici à 2020. Pourquoi n'avons-nous pas réussi ?

Irmi Seidl : la mise en œuvre de l'objectif n'a même pas encore été abordée ! D'abord, qu'on soit automobiliste, entrepreneur ou agriculteur, chacun veut toucher les subventions qu'il a toujours reçues. Une deuxième raison est que les subventions sont accordées pour renforcer l'économie, notamment dans les domaines de l'énergie, de la mobilité, du logement ou de l'alimentation. Les milieux politiques ne veulent pas que cela change. Ils ont par exemple le lobby de l'alimentaire sur le dos qui fait valoir que les prix bas des denrées alimentaires permettent de maintenir un certain pouvoir d'achat pour d'autres secteurs économiques. C'est pourquoi, depuis des décennies, on recule devant une politique environnementale efficace parce qu'elle pourrait nuire à l'économie et à la croissance.

Un argument massue, même dans un pays riche comme la Suisse.

Vendre des ressources importantes à un prix avantageux n'est pas une idée nouvelle. Même dans le mercantilisme, le bois était proposé à prix réduit. En conséquence de quoi, les forêts ont été surexploitées, ce qui a notamment provoqué des inondations. Aujourd'hui, les rabais consentis sont beaucoup plus importants et l'économie est stimulée sur une base plus large. Mais la croissance n'est un objectif économique et social central que depuis les années 1950. Le concept de PIB, qui mesure la croissance comme la somme des biens et services produits annuellement, a été développé dans les années 1930 et introduit sur le plan international après la guerre.

> « Aujourd'hui, les dommages et les coûts sont devenus si élevés que nous devons envisager un changement de système »

La croissance, dit-on, garantit nos emplois, génère des recettes fiscales et soutient les institutions sociales.

En partie ! Les taux de croissance sont en baisse depuis des décennies parce que l'économie croît de manière linéaire, et non exponentielle. La Suisse a besoin d'une croissance de 2 % pour réduire le chômage. On n'y arrive plus guère. Mais oui : les recettes fiscales sont plus élevées quand il y a de la croissance et les institutions sociales dépendent également de la croissance dans notre système. Elles sont principalement financées par des impôts sur les revenus. Cependant, la croissance entraîne aussi des dommages environnementaux importants et des émissions nocives ayant un impact sur le climat. Un découplage absolu de la croissance et de la consommation des ressources n'est pas en vue. Notre système économique est basé sur le fait que les dommages environnementaux ne sont pas intégrés, mais externalisés. Les coûts externes peuvent être considérés comme une sorte de subvention mais dont le prix est payé par des tiers ou les générations futures.

Ces coûts externes sont-ils connus ?

En partie. La Suisse les a calculés pour des secteurs précis comme les transports. Cependant, de nombreux dommages ne peuvent être chiffrés.

Quelle est l'ampleur de cette externalisation ?

Certains parlent d'une société d'externalisation parce que les effets négatifs de l'activité économique sont systématiquement externalisés. En même temps, la résolution des problèmes est déléguée aux offices de protection de l'environnement. Ceux-ci

« Pourquoi parler toujours de ce à quoi il faudrait renoncer ? Il faudrait plutôt parler de ce que nous avons à y gagner. »

doivent apporter la preuve qu'il y a des problèmes, ce qui consomme une grande partie de leurs maigres ressources. Plus important encore, ces offices n'ont aucune influence sur des secteurs comme les transports ou l'agriculture, qui sont à l'origine des problèmes. Aujourd'hui, les dommages et les coûts sont devenus si élevés que nous devons envisager un changement de système.

Comment voyez-vous ce changement ?
Une étape importante consiste à abolir ou à réformer écologiquement les subventions néfastes pour l'environnement et à internaliser les coûts externes. La crainte de nuire à la croissance économique a toujours constitué un frein à une politique environnementale efficace, c'est pourquoi nous devons devenir indépendants de la croissance. Certes, la dépendance à l'égard de la croissance est inhérente au système mais celui-ci a été créé par l'homme et il est donc modifiable. Il est important, entre autres, de restructurer les institutions sociales afin de les rendre moins dépendantes des impôts sur le revenu car le travail rémunéré est un argument central en faveur de la croissance au sein du monde politique et de la société. Il y a d'autres pistes comme une réduction du travail rémunéré et des prix écologiquement corrects.

Ces mesures frapperaient durement les personnes à faible revenu : elles auraient moins de revenus provenant d'un emploi rémunéré et devraient payer plus cher l'essence et la nourriture.
Il est important que les corrections de prix soient accompagnées de mécanismes de compensation sociale. Des études de l'EPF montrent par exemple que si la taxe sur le CO_2 était remboursée, près de deux tiers de la population suisse recevraient plus que ce qu'ils ont payé en taxes parce que ces personnes ont des voitures et des appartements plus petits que le tiers restant.

Cependant, initier un changement est presque impossible sans restriction. A quoi faudrait-il renoncer ?
Pourquoi parler toujours de ce à quoi il faudrait renoncer ? Il faudrait plutôt parler de ce que nous avons à y gagner. Prenons la voiture : bien sûr, nous conduirions moins, mais le système de transport public serait encore meilleur, il y aurait moins de routes dans la campagne, les villes et les villages seraient plus vivables, l'air serait meilleur.

D'aucuns vous accusent de peindre le diable sur la muraille : ils voient l'économie en bonne voie de durabilité et soulignent les énormes gains d'efficacité et le découplage grandissant entre la croissance et la consommation des ressources.
L'effet des gains d'efficacité est véritablement impressionnant. Cependant, des effets dits de rebond font que les économies de matériaux ou d'énergie sont largement réduites à néant, voire entraînent une augmentation de la consommation. Comme les gains d'efficacité font souvent baisser les prix, cela stimule de nouvelles utilisations. Comme nous l'avons dit, on ne constate pas de découplage absolu entre la croissance et la consommation de ressources, mais seulement un découplage relatif. La consommation des ressources augmente plus lentement que la croissance économique. Mais cela ne suffit pas. Le fait est que notre système économique n'est pas durable. Les principales raisons en sont les subventions, l'externalisation et l'orientation vers la croissance. Une restructuration est essentielle pour assurer un avenir de qualité.

NICOLAS GATTLEN, rédacteur du Magazine Pro Natura.

Irmi Seidl (57 ans) dirige le département de Recherche en Sciences économiques et sociales de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL). Cette économiste est professeure titulaire à l'Université de Zurich et à l'EPFZ.

TRAFIC

L'autofinancement du trafic routier est un leurre

La Confédération, les cantons et les communes dépensent près de 8,5 milliards par année pour la construction et l'entretien des routes. Ces dépenses sont couvertes par les recettes de l'impôt et de la surtaxe sur les huiles minérales, de l'impôt sur les véhicules automobiles, de la vignette autoroutière et de l'impôt sur les véhicules à moteur. Le lobby de l'automobile prétend donc volontiers que le trafic routier s'autofinance mais c'est un leurre car les coûts externes du transport (page 7), qui représentent plusieurs fois le budget dévolu aux routes, sont supportés par la collectivité.
Les taxes sur les transports étant liées, elles sont affectées à l'amélioration de l'infrastructure routière ; il en résulte une sorte d'effet boule de neige dévastateur : plus il y a de voitures sur les routes, plus il y aura d'argent disponible pour la construction de routes dans les années à venir, avec des dommages environnementaux de plus en plus importants.
En Europe, seule la République tchèque a des taxes équivalentes dont la proportion de recettes réaffectée au transport est aussi élevée. Dans d'autres pays, les recettes sont (davantage) dirigées vers le budget général et sont alors en concurrence avec d'autres postes budgétaires. Si cette affectation n'est plus dans la loi, l'argent pourrait être utilisé, par exemple, pour l'augmentation de l'efficacité de l'utilisation de l'infrastructure de transport ou pour des mesures en faveur de la biodiversité, par exemple des corridors faunistiques ou davantage de passages à faune. **raw**

Enfin des premières taxes pour l'industrie aéronautique

Le trafic est la plus grande source de gaz à effet de serre en Suisse. Après les véhicules automobiles, c'est l'aviation civile (vols intérieurs et internationaux) qui émet le plus de CO_2. Jusqu'à présent, elle n'a guère passé à la caisse dans notre pays : le trafic aérien international est toujours exonéré de la taxe sur les huiles minérales, de la taxe sur le CO_2 et de la taxe sur la valeur ajoutée, et profite ainsi massivement d'une politique financière qui est très dommageable pour la biodiversité.
Néanmoins aujourd'hui, la révision totale de la loi sur le CO_2 est susceptible de conduire à l'introduction d'une taxe sur les billets d'avion : à l'avenir, cela devrait représenter entre 30 et 120 francs pour un vol international. Jusqu'à présent, seule l'UDC s'est opposée à de telles propositions au Conseil national et au Conseil des Etats. La moitié de cette taxe doit être affectée à des mesures de protection du climat, tandis que l'autre moitié retournera à la population. Les personnes qui ne prennent jamais l'avion ou très peu profiteront des recettes de la taxe et seront donc récompensées pour leur comportement environnemental.
Cette taxe incitative a un caractère modèle et pourrait également être appliquée plus largement dans la politique de la biodiversité. Cependant n'oublions pas que la meilleure mesure est d'éviter la mise en place de subventionnements qui portent atteinte à la biodiversité, qu'il faut ensuite corriger par d'autres instruments. **raw**

L'absurde promotion du tourisme à la pompe

Les instruments financiers néfastes pour la biodiversité comprennent les avantages fiscaux et notamment les exonérations. Outre l'industrie aéronautique, particulièrement mauvaise pour le climat (voir ci-contre), d'autres secteurs bénéficient également de prix plus avantageux sur les carburants : les entreprises de transport et l'agriculture, suivies par le tourisme et la sylviculture.
Les exonérations fiscales peuvent également se révéler tout à fait absurdes. Par exemple, lorsque de l'essence est transportée par camion dans une vallée de montagne reculée afin d'être vendue à prix réduit, ce qui pousse au tourisme de consommation des automobilistes qui se rendent alors dans cette vallée pour faire le plein. C'est ce qui se passe tous les jours à Samnaun, dans les Grisons. Cette commune n'avait pas de liaison routière directe avec la Suisse au 19e siècle, elle est restée une zone franche et peut donc vendre de l'essence et du diesel sans taxe sur les huiles minérales. La promotion de ce tourisme à la pompe est elle aussi défavorable à la biodiversité. **raw**

La déduction fiscale accordée aux pendulaires favorise l'étalement urbain

Les longs trajets pour se rendre au travail, en particulier avec les transports individuels motorisés, continuent de bénéficier d'avantages fiscaux en Suisse, car les frais de déplacement peuvent être déduits du revenu imposable.
Certes, la déduction fiscale accordée aux pendulaires au niveau fédéral a été plafonnée à 3 000 francs et les cantons ont également fixé des limites supérieures (mais généralement plus élevées qu'au niveau fédéral). En outre, la généreuse déduction de 70 centimes par kilomètre parcouru en voiture ne peut être appliquée que s'il n'existe pas de liaison raisonnable avec les transports publics entre le domicile et le lieu de travail. Mais dans la pratique, la déduction des kilomètres parcourus est encore largement appliquée. La Confédération et les cantons subventionnent ainsi l'étalement urbain.
Si la déduction accordée aux pendulaires était complètement supprimée, les cantons toucheraient environ 415 millions de francs de recettes supplémentaires et les communes 257 millions de francs. A noter que les pendulaires dont le bilan environnemental est positif ne peuvent guère faire de déductions : les piétons aucune et les cyclistes 700 francs par an. **raw**

à propos

La nature, la grande oubliée de notre politique de subventions

Le constat est amer. La politique de subventionnement de notre pays anéantit la biodiversité. Pour nous, amis et amies de la nature, il serait tentant de baisser les bras, de penser que nos actions pour la nature et les moyens financiers que nous y investissons sont risibles face au rouleau compresseur de la politique de subventionnement confédérale. Au contraire, c'est le moment d'agir.

Au niveau national, l'étude du WSL devrait être une piqûre de rappel pour enfin avancer sur le dossier de la Politique agricole PA 22 + actuellement en discussion au Parlement, étant donné que la politique agricole est à l'origine de nombreux subventionnements dommageables pour la biodiversité. De la réorientation des projets d'amélioration structurelle pour une meilleure prise en compte de la biodiversité à l'abandon du soutien au marché laitier, il y a matière à améliorer de manière significative le système de subventionnement actuel. Et pourtant, le lobby agricole et certains élus font tout pour que le débat soit reporté aux calendes grecques.

Plus grave, nous ignorons toujours tout sur l'impact des subventions communales et cantonales sur la nature. Nous devons faire pression sur nos élus cantonaux et communaux pour qu'ils analysent précisément le système de subventions en place et son impact sur la biodiversité. Cette première étape laborieuse est pourtant essentielle pour rendre visibles les effets secondaires des politiques actuelles de soutien économique directs et indirects. Les intérêts économiques et politiques en jeu sont considérables, la restructuration du système de subventions selon des aspects écologiques ne se fera donc pas du jour au lendemain.

Quant à nous, consommatrices et consommateurs, essayons de ne pas nous laisser influencer dans nos choix d'achats. Coupons court à la surconsommation de viande et de produits laitiers visée par un matraquage publicitaire, subventionnée par la Confédération et financée par nos impôts, en achetant tout simplement moins. Notre environnement se portera mieux et nous aussi.

SARAH PEARSON PERRET est secrétaire romande de Pro Natura.